

Conférence de l'OIT: La CSI choquée par l'attaque des employeurs contre le système de l'OIT (5.6.12)

Bruxelles, le 4 juin 2012 (CSI en ligne): Aujourd'hui, lors de la conférence annuelle de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève, le Groupe des employeurs/euses a bloqué une discussion sur les pires cas de violations des droits des travailleuses et des travailleurs. Depuis 1926, les délégué(e)s à la conférence débattent des cas les plus graves repris dans le rapport annuel de la Commission d'experts de l'OIT, un comité de 17 éminents juristes indépendants internationaux. Cette année, l'Organisation internationale des employeurs (OIE) n'a accepté de discuter d'aucun cas.

« Les employeurs/euses présents à l'OIT tentent de garder secrètes les pires violations et d'éviter qu'elles ne fassent l'objet d'une surveillance internationale qui permettrait pourtant de sauver des vies et de mettre un terme à certaines des attaques les plus odieuses des droits de la main-d'œuvre, a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI. "L'année dernière, 29 syndicalistes ont été assassinés en Colombie, mais les employeurs/euses estiment que l'OIT ne doit pas en discuter, pas plus que de la terrible vague de violence à l'encontre des militant(e)s syndicaux au Guatemala ou au Swaziland. Les Égyptien(ne)s mènent actuellement un combat pour obtenir leurs droits les plus fondamentaux au travail décent, mais les employeurs/euses semblent se ranger du côté des militaires et des fundamentalistes qui désirent réduire les travailleuses/euses au silence. L'OIE a également refusé qu'une discussion se tienne sur le retrait des droits de négociation collective en Grèce et en Espagne, où des niveaux de revenus à la baisse aggravent la situation économique nationale, de même que sur d'autres cas inquiétants d'attaque des lois sur le travail décent. »

Les organisations d'employeurs/euses jouent un jeu politique dangereux au sein de l'OIT alors même que certaines entreprises sont de plus en plus disposées à discuter ouvertement et franchement des droits du personnel.

« L'OIT a été établie sur la base de la justice sociale et d'un engagement à respecter l'état de droit à l'égard des travailleuses et des travailleurs. Des juristes spécialisés dans le droit au travail parmi les plus réputés au monde ont présenté leurs conclusions aux délégué(e)s de la Conférence de l'OIT, mais l'OIE refuse qu'ils les examinent », a encore expliqué Sharan Burrow.

Les employeurs/euses ont détourné le processus sur base d'une conviction idéologique injustifiée selon laquelle le droit de grève, garanti par de nombreuses législations, constitutions nationales et instruments internationaux, présente une menace pour l'avidité des entreprises. Et de conclure: « *Le Groupe des employeurs/euses essaie de saper l'un des mécanismes des droits humains les plus efficaces du système international. Cela permettra peut-être à certaines de leurs entreprises membres les moins responsables d'engranger quelques bénéfices supplémentaires et à certains gouvernements de poursuivre, voir d'intensifier, leurs campagnes de violence à l'encontre de la main-d'œuvre, mais cela se fera au prix de vies humaines et de moyens de subsistance de quelques travailleuses/euses parmi les plus vulnérables au monde.* »

Vidéos (en anglais):

Zoe Lanara (Grèce) parle de la crise au sein Commission de l'application des normes à la Conférence internationale du Travail: <http://www.youtube.com/watch?v=NqOwGvaLJpU>

Barmes Dlamini (Swaziland), président du TUCOSWA s'exprime depuis l'OIT: <http://www.youtube.com/watch?v=3zQG7YDb43A>

La CSI représente 175 millions de travailleuses et de travailleurs au travers de 308 organisations nationales affiliées dans 153 pays et territoires.

Retrouvez-nous sur le web: <http://www.ituc-csi.org> et <http://www.youtube.com/ITUCCSI>

